

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 11/06/2024

VOI.24.00.A01466

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
PLACE CHARLES BEAUQUIER

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande du SERVICE ETUDES ET TRAVAUX
Considérant que des travaux de réfection de chaussée rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 17/06/2024 au 21/06/2024 PLACE CHARLES BEAUQUIER

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 17/06/2024 et jusqu'au 21/06/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent PLACE CHARLES BEAUQUIER :

- La circulation des véhicules est interdite. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux.
- le stationnement est interdit sur la totalité du parking ;

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par SERVICE ETUDES ET TRAVAUX.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 11 JUIN 2024

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée



1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that this is crucial for ensuring the integrity of the financial statements and for providing a clear audit trail.

2. The second part of the document outlines the various methods used to collect and analyze data. It includes a detailed description of the sampling techniques employed and the statistical tests used to evaluate the results. The goal is to ensure that the data is representative and that any conclusions drawn are statistically sound.

3. The third part of the document provides a comprehensive overview of the findings. It details the results of the various tests and discusses the implications of these findings for the overall financial position of the entity. It also highlights any areas of concern and suggests potential areas for further investigation.

4. The final part of the document contains the conclusions and recommendations. It summarizes the key findings and provides clear guidance on the actions that should be taken to address any identified issues. The recommendations are based on the evidence gathered and are designed to ensure that the entity remains in compliance with all applicable regulations and standards.

Page 14